Cinquante troisième année. - N° 137 A Jeudi 18 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2035

95 – VAL-D'OISE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Ventes et cessions

790 428 734 RCS Pontoise.
ACCESS CORP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2510000.00 EUR.
Adresse : 3/5, Rue du Fond des Aulnes, 95160 Montmorency.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ACCESS CORP Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 2510000 EUR Siège social 3/5 Rue Du Fond Des Aulnes 95160 MONTMORENCY N° RCS 790428734 RCS PONTOISE, est société absorbée. BALT EXTRUSION Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 301280 EUR Siège social 10 RUE DE LA CROIX VIGNERON 95160 MONTMORENCY N° RCS 315633081 RCS PONTOISE, est société absorbante. Actif : 12137397 euros Passif : 3756537 euros Actif net apporté : 8380859 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La société absorbante détenant, à la date du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce de Pontoise, l'intégralité du capital social de la société absorbée et s'engageant à conserver cette participation jusqu'à la date de réalisation de la fusion, il n'y aura pas lieu de procéder à un échange de droits sociaux en application des art.L236-2 et suivants du Code de commerce, ni par conséquent à la détermination d'un rapport d'échange.Le patrimoine de la sté absorbée sera ainsi dévolu à la sté absorbante sans que celle-ci n'augmente son capital, ni ne procède à l'émission de nouveaux titres pour rémunérer l'apport ainsi effectué.La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société absorbée dans le cadre de la fusion et la valeur nette comptable des actions de la sté absorbée figurant au bilan de la sté absorbante constituera un boni technique de fusion d'un montant de 5 870 949 euros.Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Date du projet : 28/06/2019 Date du dépôt : 12/07/2019, lieu du dépôt : pontoise pour l'absorbée et l'absorbante.